Former et outiller les équipes d'animateurs au handicap : un levier d’inclusion

Médico-social

Date de publication : 23 février 2026

Généralités

Objectif :

Elaborer un référentiel de formation "sur mesure" et des outils pratiques à destination des équipes d'animateurs de centres de loisirs et accueils périscolaires pour développer l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Dans le Vald’Oise, la Communauté 360 a développé une action partenariale avec plusieurs municipalités pour renforcer l’inclusion au sein des centres de loisirs et accueils périscolaires. Partant du constat des obstacles persistants rencontrés par les familles, elle accompagne les villes dans l’évolution de leurs pratiques à travers une formation sur mesure destinée aux animateurs.
Coconstruite avec l’IREPS et les partenaires du territoire disposant d’une fonction ressource (dont un DAME hors murs), cette formation vise à apporter des repères sur le handicap, des outils d’adaptation des activités et une meilleure connaissance des ressources locales. Les contenus sont ajustés aux besoins exprimés par les communes et aux contraintes des équipes municipales.
Plusieurs villes, dont AuverssurOise et Argenteuil, se sont déjà engagées dans cette dynamique, qui contribue à rapprocher le médicosocial et le droit commun. Cette coopération renforce une culture partagée de l’inclusion et améliore de manière concrète l’accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

Etapes de mise en oeuvre

Phase 1 : Travail de capitalisation des ressources sur le handicap (dispositifs, ESSMS...) et expériences existantes sur le territoire (REX sur des projets d'inclusion) , recensement de données populationnelles, réalisation d'un questionnaire à destination des animateurs de centres de loisirs et accueils périscolaires de plusieurs municipalités volontaires.
Phase 2 : Réalisation d'une feuille de route (cadre méthodologique, livrables, modalités d'animation et de communication sur la démarche).
Phase 3 : Mise en place des groupes de travail thématiques pour élaborer un kit pédagogique (référentiel de formation, outils, définition des enseignements théoriques et de temps d'observation avec retours d'expériences) composé des élus des municipalités parties prenantes, l'IREPS, le CREAI et des professionnels de l'IME du "Bois d'en haut" (pour leur expertise en matière de projets inclusifs). La démarche a pu être accompagnée par un le cabinet KPMG pour venir en appui méthodologique.

Essaimage

Les principaux leviers

Co-construction coopérative pour garantir la réponse à des besoins identifiés et favoriser l’adhésion, la légitimité et l’ancrage local du projet ;

Élaboration d’un référentiel de formation et d’un kit pédagogique avec des retours d’expérience concrets, inspirés du terrain.

Points clés à reproduire :
Ancrage dans les situations réelles vécues par les professionnels,
Construction par et pour les usagers du système (collectivités, équipes médico-sociales, etc.),

Les principaux freins

Absence de financements pérennes : dépendance à des dispositifs ponctuels, menant à une fragilité du modèle.
Contraintes liées à Qualiopi : freins réglementaires si les structures ne sont pas certifiées.
Disponibilité restreinte des professionnels de terrain : besoin d’adapter les formats et de valoriser la participation.
Méconnaissance ou cloisonnement des pratiques : importance des outils partagés et d’une animation intersectorielle.
Choc culturel entre droit commun et médico-social : nécessité d’outils de médiation, coformation et témoignages.
Faible structuration initiale : besoin d’un pilotage rigoureux, d’outils collaboratifs et d’une méthodologie claire.

Modularité de l'outil pour s'adapter à différents contextes.

Valorisation de la fonction "ressource" des établissements spécialisés
Levier :
Mobiliser les IME, PCPE et autres structures en tant qu'acteurs ressources pour le droit commun (formations, appui, co interventions).
Cela redéfinit le rôle des établissements et favorise une meilleure inclusion sans sur-orientation,
Cette posture active et ouverte est un axe structurant du décloisonnement.

Témoignages

> *Parmi les problématiques majeures qu'on rencontre, c'est le niveau de formation et d'accompagnement de nos équipes d'animateurs […] On a été invité à ce groupe pour faire un retour d'expérience et voir ce qu'on pouvait mettre en place pour améliorer cette situation et poser une inclusion aussi efficace que possible.*
>
> **Ville d'Ermont, Directeur du service éducation**

> *C'était important aussi de créer une formation qui ne cherche pas à transformer les animateurs en éducateurs aussi. Et puis que ce soit vraiment très adapté à la réalité de terrain, très concret et pas décourageant parce que quelquefois les des formations peuvent être trop "techniques" ou "théoriques" et cela peut avoir un effet pervers en pensant que ce n'est pas accessible ou qu'on n'a pas les compétences. Alors qu'en proposant des aménagements simples et en analysant, avec les animateurs, leurs pratiques c'est tout de suite plus simple et plus accessible. L'inclusion ne doit pas être le monopole de professionnels experts ou des établissements médico-sociaux. Cette démarche veut démontrer que l'inclusion peut être à la portée de tous si on lève certaines représentations et qu'on donne quelques clés.*
>
> **IME le Bois d'en Haut, Coordinatrice**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

audrey.guglielmi@valdoise.fr

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 mars 2024

Durée du projet : 10 mois

Communauté 360 Val d'Oise 95680

Type de structure : Médico-social

Obligation réglementaire : Oui

Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, qui rappelle l'importance de l'accessibilité des services pour les personnes en situation de handicap.
Décret du 8 juillet 2021 instaurant les Communautés 360.

Déclenchement

Les ressources

Temps

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

L'encadrement des temps de formation est assuré par des professionnels du territoire (équipe mobile). Ces professionnels mis à disposition par des dispositifs engage une charge de personnel.

A considérer

Les premiers constats/éléments déclencheurs ont été partagés par les différentes parties prenantes (municipalités et C360) lors du "forum inclusif" organisé par la C360 du Val d'Oise en 2023 et faisaient état des constats suivants : Constats récurrents d'exclusion ou de difficulté d'accueil L'un des déclencheurs majeurs est la remontée, à travers la C360, de nombreuses situations dans lesquelles des enfants en situation de handicap ne pouvaient pas être accueillis dans les centres de loisirs ou les accueils périscolaires. Ces exclusions n'étaient pas le fruit de refus de principe, mais d'un manque de formation, de moyens ou de savoir-faire des équipes en place. La répétition de ces constats a rendu nécessaire une réponse systémique. A ce premier constat s'est ajouté des demandes explicites d'accompagnement de la part de plusieurs communes. Certaines collectivités, conscientes de leurs limites, ont sollicité la C360 pour être accompagnées sur ces enjeux. Cette demande venue du terrain a été un signal fort, montrant une volonté d'agir et une ouverture au changement, que la communauté 360 a souhaité saisir comme levier. En parallèle, la C360 a souhaité dépasser les réponses individuelles. Dans le cadre de ses missions d'appui aux parcours, la C360 a identifié la nécessité de changer d'échelle : au lieu de répondre uniquement à des situations individuelles, elle a choisi de se positionner comme ingénierie de transformation des pratiques territoriales. Ce changement d'optique s'est appuyé sur une lecture partagée des enjeux avec plusieurs villes du territoire. L'opportunité de travailler avec des acteurs du droit commun engagés. Certaines municipalités du Val d'Oise se sont montrées particulièrement mobilisées sur les questions d'inclusion. Leur engagement, conjugué à un climat de coopération propice, a constitué un facteur déclencheur décisif pour expérimenter et structurer une réponse partenariale autour de la formation. Une volonté de faire évoluer durablement les représentations. La C360 a perçu que les freins à l'inclusion ne relevaient pas uniquement d'un manque de moyens mais aussi de représentations sociales à faire évoluer. La formation est donc apparue comme un levier pour modifier les postures professionnelles, renforcer les compétences, et construire une culture inclusive partagée à l'échelle du territoire.

Des compétences en interne

Coordination de l'action et la démarche projet par la C360

Peu

Des compétences externes (prestations externes)

L'animation des sessions de formation est assurée par des professionnels experts et/ou issus de fonctions ressources du territoire.

A considérer

Des équipements, du matériel

Peu

Des financements (internes et externes)

Le développement du projet dépend de la création d'un modèle financier pérenne, notamment pour structurer les fonctions ressources et professionnaliser les interventions portées par une équipe mobile mise à disposition pour assurer l'animation des formations.

Beaucoup

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [] Bénéficiaires
- [x] Tutelles
- [x] Autres : Municipalités volontaires du Val d'Oise, Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS), Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations (CREAI), IME "Hors murs" du Bois d'en Haut, MDPH

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Le cahier des charges des C360 promouvoit les projets inclusifs par l'orientation d'actions vers le droit commun.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

8/10

Remplace une pratique existante

Les impacts

Sur l'environnement : Non évalué

Sur les professionnels : Impacts positifs

Les animateurs sont au cœur du projet, car la formation vise à en faire des acteurs clés de l'inclusion. La démarche partenariale engagée avec les municipalités du Vald'Oise cherche à transformer durablement les pratiques dans les accueils de loisirs et périscolaires.

Renforcement des compétences et évolution des postures : meilleure compréhension du handicap, outils d'adaptation des activités, capacité accrue à accueillir la diversité.
Désinhibition face au handicap : diminution des craintes, gain d'assurance, réactions plus ajustées au quotidien.
Coopération renforcée entre municipalités et médicosocial : création de nouveaux liens et repérage facilité des ressources locales.
Valorisation des professionnels : reconnaissance du rôle éducatif des animateurs et consolidation de leur engagement.
Construction progressive d'une culture commune de l'inclusion : ancrage durable de pratiques inclusives au sein du droit commun, au bénéfice des familles.

Sur les usagers : Impacts positifs

Renforcement des pratiques inclusives permettant aux enfants en situation de handicap d'avoir accès aux loisirs et à l'accueil périscolaire avec une augmentation d'enfants porteur de handicap accompagnés en accueil périscolaire et centres de loisirs.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Structuration d’une coopération intersectorielle
Le projet conduit à repenser l’organisation du travail en réseau, en posant les bases d’une coopération renforcée entre les secteurs médico-social, éducatif, et périscolaire.
Impacts :
Création de groupes de travail interprofessionnels (municipalités, IME, CAF, ARS, etc.),
Mise en place de référents ressources issus des établissements spécialisés pour soutenir les professionnels de terrain,
Décloisonnement entre acteurs qui, historiquement, travaillaient en silos.

Évolution des missions et des rôles des professionnels
Les équipes médico-sociales (IME, PCPE…) voient leur rôle évoluer :
Elles ne sont plus uniquement centrées sur l’accompagnement des enfants dans leur structure, mais deviennent aussi ressources pour les acteurs du droit commun.
Les professionnels des collectivités (animateurs, responsables péri-éducatifs) acquièrent de nouvelles compétences d’inclusion, ce qui élargit leur champ d’intervention.

Formalisation d’outils partagés et standardisation des pratiques
Le développement d’un référentiel de formation et d’un kit pédagogique favorise l’émergence d’un langage commun entre les acteurs.
Il en résulte une meilleure lisibilité des rôles, une homogénéisation des pratiques, et une capitalisation organisationnelle précieuse.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Optimisation des ressources médicosociales : création de fonctions ressources pour appuyer le droit commun, meilleure répartition des compétences et prévention des ruptures d’accueil.
Montée en compétences comme levier d’efficacité : des équipes périscolaires formées deviennent plus autonomes, réduisent les situations de crise et limitent les sollicitations en urgence du médicosocial, qui peut ainsi se concentrer sur les situations complexes.
Un modèle économique à consolider : besoin de financements croisés (CNSA, ARS, CAF…), de dispositifs mutualisés et d’une intégration progressive dans les budgets du droit commun pour garantir la viabilité.
Réduction des coûts humains et sociaux des inclusions échouées : prévenir les ruptures évite des impacts lourds pour les familles et des coûts indirects liés à l’absentéisme ou au soutien à domicile.